

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement	Attention
Mentions de danger	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation. P280: Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Informations supplémentaires	Aucun(e).
Identificateur de produit	Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités, No.-CAS 64742-52-5, No.-CE 265-155-0 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triethanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyethyl)hexahydro-1,3,5-triazine, No.-CAS 4719-04-4, No.-CE 225-208-0 2-(2-aminoethylamino)ethanol (AEEA), No.-CAS 111-41-1, No.-CE 203-867-5
2.3. Autres dangers	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants	% en poids	Classification CLP	Identificateur de produit
Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités	< 12%	Asp. Tox. 1 H304	No.-CAS: 64742-52-5 No.-CE: 265-155-0
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triethanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyethyl)hexahydro-1,3,5-triazine	< 2%	Acute Tox. 4 H302, Skin Sens. 1 H317 [Skin Sens. 1 H317: C ≥ 0,1 %]	No.-CAS: 4719-04-4 No.-CE: 225-208-0 No.-Index: 613-114-00-6
2-aminoethanol; ethanolamine	< 2%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Skin Corr. 1B H314 [STOT SE 3 H335: C ≥ 5 %]	No.-CAS: 141-43-5 No.-CE: 205-483-3 No.-Index: 603-030-00-8

2-(2-aminoethylamino)ethanol (AEEA)	< 0.25%	Repr. 1B H360 (Df), Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317 [STOT SE 3 H335: C ≥ 5 %]	No.-CAS: 111-41-1 No.-CE: 203-867-5 No.-Index: 603-194-00-0
-------------------------------------	---------	---	---

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou des produits de décomposition. Appeler un médecin dans les cas graves.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Symptômes les plus importants: Érythème. Vue brouillée. Apparence allergique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Des manifestations allergiques peuvent apparaître dans les 12 heures suivant l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants	Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination (Conteneur en plastique de HDPE).

6.4. Référence à d'autres rubriques Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5)	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Sensitizer
Switzerland - Occupational	4 ppm STEL [KZGW] NIOSH (aerosol, vapour)

Exposure Limits - STELs - (KZGWs)	10 mg/m ³ STEL [KZGW] NIOSH (aerosol, vapour)
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	2 ppm TWA [MAK] NIOSH (aerosol, vapour) 5 mg/m ³ TWA [MAK] NIOSH (aerosol, vapour)
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - Skin Notations	Possibility of significant uptake through the skin
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - STELs	3 ppm STEL 7.6 mg/m ³ STEL
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	1 ppm TWA 2.5 mg/m ³ TWA

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	Respirateur en cas de formation d'aérosols ou de poussière.
<i>Protection des mains</i>	Gants en Butyl. Épaisseur minimale de la couche: 0.2mm. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications du Règlement (CE) No. 2016/425 et au standard EN 374 qui en dérive.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide.
Couleur	Opaque.
Odeur	Douce.
Point de fusion/ point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:	> 100°C
Inflammabilité:	non inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non déterminé.
Point d'éclair:	> 117 °C

Température d'auto-inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH:	Non applicable.
Viscosité cinématique:	Non déterminé.
Solubilité:	miscible (Eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité et/ou densité relative:	1.0
Densité de vapeur relative:	Non déterminé.
Caractéristiques des particules:	Non applicable.

9.2. Autres informations

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique	Pas d'information disponible.
9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun risque de réactivité.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun à notre connaissance.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Des acides forts et des oxydants forts. Péroxydes.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	<p>Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) Dermal LD50 Rabbit > 5000 mg/kg (ECHA_API) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (EPA_HP)</p> <p>2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triethanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyethyl)hexahydro-1,3,5-triazine (CAS 4719-04-4) Dermal LD50 Rat > 4000 mg/kg (ECHA_API) Inhalation LC50 Rat = 0.338 mg/L 4 h(ECHA_API) Inhalation LC50 Rat = 0.4 mg/L 4 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 763 mg/kg (NLM_CIP)</p> <p>2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5) Dermal LD50 Rabbit = 1000 mg/kg (JAPAN_GHS) Inhalation LC50 Rat > 1.3 mg/L 6 h(ECHA_API) Oral LD50 Rat = 1720 mg/kg (NLM_CIP)</p>
----------------	--

2-(2-aminoethylamino)ethanol (AEEA) (CAS 111-41-1)

Dermal LD50 Rat > 2000 mg/kg (ECHA_API)

Oral LD50 Rat = 2000 mg/kg (NLM_CIP)

Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien	Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.
Autres données	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.**Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Oncorhynchus mykiss >5000 mg/L (IUCLID)

Acute Toxicity Data

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L (IUCLID)

Toxicity Data

2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triethanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyethyl)hexahydro-1,3,5-triazine (CAS 4719-04-4)

Ecotoxicity - Freshwater Fish - LC50 96 h Danio rerio 16.07 mg/L [static] (ECHA)

Acute Toxicity Data

2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5)

EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Aerobic Degradation	Readily biodegradable according to OECD guidelines.
EU - Ecolabel (66/2010) - Detergent Ingredient Database - Anaerobic Degradation	Biodegradable under anaerobic conditions.
Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> 15 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 227 mg/L [flow-through] (IUCLID) LC50 96 h <i>Brachydanio rerio</i> 3684 mg/L [static] (IUCLID) LC50 96 h <i>Lepomis macrochirus</i> 300 - 1000 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> 114 - 196 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h <i>Oncorhynchus mykiss</i> >200 mg/L [flow-through] (EPA)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> 65 mg/L (IUCLID)

2-(2-aminoethylamino)ethanol (AEEA) (CAS 111-41-1)

Ecotoxicity - Freshwater Algae - Acute Toxicity Data	EC50 72 h <i>Desmodesmus subspicatus</i> 210 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h <i>Pimephales promelas</i> 728 mg/L (IUCLID)
Ecotoxicity - Water Flea - Acute Toxicity Data	EC50 48 h <i>Daphnia magna</i> 22 mg/L (IUCLID)

12.2. Persistance et dégradabilité Les composés organiques du produit sont biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien Pas d'information disponible.

12.7. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Code OMoD (Ordonnance sur les mouvements de déchets): 11 01 10.

Emballages contaminés Les conteneurs complètement vidés qui ne sont ni bosselés ni éraflés peuvent être traités comme des déchets industriels, et peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non applicable.
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Règlement type des ONU	
ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	<p>Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.</p> <p>Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.</p> <p>Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115): les adolescents de moins de 18 ans ne peuvent entrer en contact avec ce produit ou être exposés à ce produit au travail, si cela est prévu par les réglementations éducatives respectives afin d'atteindre leurs objectifs éducatifs et les conditions préalables du plan d'éducation sont remplies. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle de base ne sont pas autorisés à travailler avec ce produit.</p> <p>Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.</p> <p>Classe de stockage 12.</p>
------------------------------------	--

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)
EU - Cosmetics (1223/2009) - Prohibited (containing >3% w/w DMSO extract)
Annex II - Prohibited Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances 2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triethanol; 1,3,5-tris(2-hydroxyethyl)hexahydro-1,3,5-triazine (CAS 4719-04-4)	Present
EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances	377 Product type 6, 11, 12, 13 (225-208-0)
EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC	Product type: 9
EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Not Included in the Annex to Regulation 540/2011/EC	Not included in Annex I to Directive 540/2011/EC
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances 2-aminoethanol; ethanolamine (CAS 141-43-5)	Present
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	B
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([205-483-3])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances 2-(2-aminoethylamino)ethanol (AEEA) (CAS 111-41-1)	Present
Switzerland - Water Protection Ordinance - Water Polluting Liquids Classification	A
EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances	Prohibited
EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances	Use restricted. See entry 30. Use restricted. See entry 75.
EU - REACH (1907/2006) - Appendix 6 - Entry 30 - Reproductive Toxicants: Category 1B	Present
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates	Present ([203-867-5])
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS) OMoD: Ordonnance sur les mouvements de déchets (SR 814.610)
---	---

Les principales références bibliographiques et sources de données

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.

Procédure de classification

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312: Nocif par contact cutané.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H360Df: Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

Mode d'emploi

Uniquement pour utilisation industrielle.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.